

2007 **SYNTHÈSE** DE L'ÉVALUATION - 2015

Schéma **départemental** des enseignements **artistiques**

Ce document a été élaboré afin de sensibiliser le lecteur à l'accessibilité visuelle (taille de caractères et couleurs).

Sommaire

L'ACTION DU DÉPARTEMENT DANS LE DOMAINE DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES -----	1
UN SECTEUR AU CROISEMENT DE MULTIPLES ENJEUX-----	3
PRINCIPAUX CONSTATS DE L'ÉVALUATION -----	5
PRINCIPALES PRÉCONISATIONS -----	9



Un élève du CRR 93 jouant du marimba lors de la Fête de la Musique.

L'ACTION DU DÉPARTEMENT DANS LE DOMAINE DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

La loi de décentralisation du 13 août 2004 a confié aux départements l'élaboration d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDEA) dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Ce schéma, « élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement ».

Le Département de la Seine-Saint-Denis a adopté en 2007 son SDEA, dont la mise en œuvre est assurée par sa Mission des Enseignements et des Pratiques Artistiques en Amateur (MEPAA).

Créée en 2009, la Mission des Enseignements et des Pratiques Artistiques en Amateur (MEPAA) est chargée de la mise en œuvre du SDEA.

Ses missions sont les suivantes :

- la mise en réseau des établissements d'enseignement artistique spécialisé du département et leurs relations avec les lieux de création et de diffusion, les artistes et le secteur professionnel ;
- le décloisonnement des pratiques ;
- l'ouverture aux esthétiques nouvelles ;
- le développement des pratiques collectives.

De plus, la MEPAA remplit des missions d'observation du territoire par la réalisation d'états des lieux, de soutien et de conseil auprès des structures d'enseignement artistique et d'animation du réseau départemental des enseignements et des pratiques artistiques.

En 2016, elle était dotée d'une équipe de trois agents, d'une secrétaire et d'un gestionnaire en commun avec un autre bureau du service de la culture et d'un budget propre de 735 722 €, hors masse salariale.

La MEPAA intervient de différentes manières :

En soutien au fonctionnement à des établissements artistiques « phares » :

- le CRR 93, l'ENACR, le Pôle Sup' 93 et le CREA ;
- un soutien aux orchestres amateurs et à l'offre de pratique artistique en amateur ;
- un soutien sous forme d'appels à projets : dispositif d'aide aux résidences en conservatoire, dispositif d'aide aux projets locaux et dispositif d'aide aux projets inter-établissements.



Résidence d'Hervé Sika, *Opéra Hip-Hop Story* avec 80 amateurs de 5 structures d'enseignement et de pratique artistique.

UN SECTEUR AU CROISEMENT DE MULTIPLES ENJEUX

Les enseignements artistiques constituent un secteur complexe, à l'intersection de nombreux enjeux.

Du point de vue institutionnel, il s'agit d'une compétence partagée entre l'État et les différents échelons de collectivités territoriales. La loi de décentralisation de 2004 a confié aux communes l'organisation et le financement de l'enseignement initial et de l'éducation artistique dispensés par les établissements publics d'enseignement artistique spécialisé. L'État conserve le classement et le contrôle pédagogique des établissements, la définition des qualifications des enseignements et la tutelle des établissements d'enseignement supérieur artistique. Depuis la loi du 7 juillet 2016 (relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine), les régions qui organisent l'enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant, peuvent également participer à son financement et adopter un schéma régional de développement des enseignements artistiques compatible avec celui des départements.

Les recompositions territoriales (Métropole du Grand Paris, transferts de compétence aux Établissements Publics Territoriaux/EPT) n'ont pas encore produit tous leurs effets. En outre, de nombreux acteurs interviennent dans ce champ : établissements d'enseignement artistique, lieux de diffusion/création, lieux de musiques actuelles, festivals, associations, etc.

Il existe ainsi un fort enjeu partenarial pour que chaque acteur intervienne de manière cohérente et complémentaire, tout en conservant ses spécificités et ses orientations.

Le lien entre enseignement artistique et monde éducatif est également réinterrogé par les réformes successives sur les rythmes scolaires et les parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC). La prise en compte de la continuité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires incite à favoriser les passerelles entre les établissements scolaires et les lieux dédiés aux pratiques artistiques en amateur.

Enfin, le contexte financier s'est tendu pour l'ensemble des acteurs de la culture. Selon l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC), 59 % des collectivités ont diminué leurs crédits alloués à la culture en 2016, même si l'enseignement artistique a été moins touché que l'évènementiel par exemple.

Aujourd'hui, l'articulation entre les objectifs et les actions de la politique publique départementale des enseignements artistiques demande à être davantage précisée. L'évaluation du schéma départemental réalisée par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation du Département, fait ressortir un enjeu global de redéfinition des objectifs en lien avec les besoins du territoire et des partenaires, et d'amélioration du suivi de la politique publique.

Méthodologie de l'évaluation :

Analyse documentaire : états des lieux, comptes rendus des réunions de réseaux, budgets des projets, etc.

59 bilans de projets retournés par les porteurs de projets

18 questionnaires et 13 entretiens réalisés auprès d'une diversité de partenaires : directeurs d'Enseignement Artistique Spécialisé (d'EAS), professeurs d'enseignement artistique, services culturels municipaux, festivals, lieux de diffusion/création, lieux musiques actuelles, etc.

PRINCIPAUX CONSTATS DE L'ÉVALUATION

Des dispositifs appréciés mais peu pérennes

Entre 2009 et 2015, la MEPAA a soutenu 39 résidences artistiques, 49 projets locaux et 57 projets inter-établissements. Les résidences artistiques en conservatoire constituent le principal outil de la mise en œuvre des objectifs du Schéma, par leur envergure et leur durée. Les dispositifs de soutien aux projets locaux et projets inter-établissements sont pertinents selon les partenaires interrogés, pour leur souplesse et leur capacité à soutenir des projets plus ponctuels.

Ces dispositifs permettent d'expérimenter ou de valoriser un contenu « innovant » au regard des objectifs du SDEA, mais une réelle incertitude subsiste quant à leur pérennisation. Il s'agit de la principale limite d'un mode d'intervention sous forme d'appels à projets annuels. Plusieurs leviers sont à conforter ou à mobiliser pour favoriser la pérennisation des effets des projets : soutien pluriannuel sous conditions, développement des conventions, meilleure implication des enseignants, intégration au cursus, etc.

« Il serait cependant souhaitable de pouvoir organiser une extension de ce dispositif lorsque le projet le nécessite afin de poursuivre les actions et conforter les apports pédagogiques ou artistiques pour le conservatoire. »

La répartition géographique des établissements engagés dans les projets fait apparaître un maillage territorial inégal bien que la grande majorité du territoire départemental soit couverte. Certaines villes font peu appel aux dispositifs de soutien du Département, en particulier des villes de la couronne Est (Coubron, Montfermeil, Gagny, Noisy-le-Grand). Cette situation est à relier au volontarisme des villes en matière culturelle.

L'analyse des budgets prévisionnels fait apparaître leur forte dépendance au financement du Département, suivi de celui des communes. La montée en puissance de financements d'autres entités que le Département, les communes ou les EPT provient essentiellement de partenaires associatifs du territoire comme les lieux de diffusion/création, lieux de musiques actuelles, festivals, etc. La part des financements en provenance de structures ou de collectivités hors du département de la Seine-Saint-Denis est très faible.

Une contribution à la diversification de l'offre

L'offre artistique proposée par les projets constitue le principal élément de satisfaction. Les projets soutenus permettent souvent d'expérimenter une offre complémentaire par rapport à celle habituellement proposée par les établissements d'enseignement artistique, ou de consolider des pratiques existantes. L'action de la MEPAA a contribué à la diversification de l'offre en soutenant des projets qui permettaient la découverte de nouvelles disciplines/esthétiques ou proposaient des croisements entre disciplines/esthétiques différentes.

« Les projets soutenus par la MEPAA ont sans aucun doute participé au développement des pratiques nouvelles comme le *soundpainting*. »

« Concernant les élèves participants, la mise en place de ce dispositif leur a permis à chacun (...) de découvrir des disciplines jusque là encore méconnues d'eux. »



W. Rawlins, directeur artistique de la Landry Walker School de la Nouvelle-Orléans, dirige les Fabriques Orchestrales Juniors de Villes des Musiques du Monde / La Folie des Fanfares au Parc de la Villette – 2016.

Les conclusions de l'évaluation sont plus mesurées concernant l'évolution des pratiques pédagogiques. Certains projets permettent à un public donné d'expérimenter une nouvelle forme de pédagogie, mais les dispositifs ne sont pas suffisamment incitatifs pour transformer durablement les pratiques pédagogiques au sein de la structure. Il s'agit pourtant d'un des principaux leviers de transformation des établissements d'enseignement artistique. Le prochain schéma devrait nécessairement prendre en compte cet enjeu, mais en expérimentant d'autres formes d'intervention en lien avec les structures présentes sur ce champ d'intervention, tout en renvoyant chaque niveau de collectivité à ses responsabilités en matière de formation.

La MEPAA concourt au développement des pratiques collectives dans le sens où elle ne soutient aucun projet en face à face élève-professeur. Toutefois, la pratique collective est désormais largement intégrée au fonctionnement « normal » des établissements d'enseignement artistique. L'enjeu se déplace ainsi vers la diversification de la pratique collective (enjeu lui-même relié à la diversification et à l'ouverture pédagogique).

Un rôle moteur dans le développement des partenariats

L'apport de la MEPAA en termes de partenariat est réel et important. Il a permis, au fil des ans, d'engager ou de consolider des partenariats entre établissements d'enseignement artistique, et avec d'autres structures du champ culturel comme les lieux de diffusion/création, lieux de musiques actuelles, festivals, etc. Il y a un réel enjeu à favoriser les conventionnements pour aller au-delà des collaborations liées à une interconnaissance.

« Le dispositif est un outil majeur dans (...) la mise en relation pour rapprocher les établissements d'enseignement artistique, les opérateurs culturels, les artistes et les publics. »

La connaissance des publics reste parcellaire. La question de l'élargissement et de la circulation des publics est appréhendée essentiellement à travers la nature des partenariats. Cette circulation semble désormais bien fonctionner entre les EAS. Elle a progressé mais peut encore être améliorée entre les EAS et les autres structures du champ culturel (lieux de diffusion/création par exemple). Elle est plus limitée concernant l'élargissement vers d'autres publics, malgré des projets ponctuels allant en ce sens. L'enjeu du prochain schéma sera bien sûr de poursuivre le développement des partenariats, mais également de l'élargir à d'autres secteurs afin de toucher d'autres publics.

L'échelon pertinent pour la mise en réseau, l'observation et le conseil

En l'absence d'équivalent dans le département, la MEPAA assure l'animation du réseau départemental des enseignements artistiques. Elle consacre une partie importante de ses ressources à l'accompagnement et au conseil des structures d'enseignement artistique, souvent sous-dotées en termes de pilotage et de coordination de projets. Enfin, par la réalisation d'états des lieux, elle assure une mission d'observation du territoire.

« La MEPAA joue un rôle très important en ce qui concerne le conseil et l'accompagnement car elle permet de prendre du recul, de sans cesse re-questionner le sens de nos missions en tant que conservatoire. »

PRINCIPALES PRÉCONISATIONS

Le renouvellement du SDEA est l'occasion pour le conseil départemental de réactualiser sa politique publique des enseignements artistiques au regard des nouveaux enjeux de ce secteur et des besoins du territoire. Il est également l'occasion de réaffirmer le positionnement du Département sur ce champ de politiques publiques et de valoriser l'implication de l'ensemble des acteurs d'un territoire riche par son offre et par sa diversité.



Ville des Musiques du Monde@Sirotska Baca, Paris 2016

Le Super Raï Band 93, Fabrique orchestrale adulte de Villes des Musiques du Monde / La Folie des Fanfares au Parc de la Villette – 2016.

PROPOSITIONS

- Amorcer la révision du SDEA dans un processus participatif avec les acteurs de l'enseignement artistique. Le prochain schéma devra fixer les grandes lignes de l'intervention du Département, valoriser son action et répondre aux besoins des partenaires au bénéfice des habitants.
- Valoriser la contribution des partenaires à la politique des enseignements artistiques. Aller vers les établissements d'enseignement artistique avec qui le Département n'a pas l'habitude de travailler, susciter des collaborations. Le prochain schéma ne doit pas se centrer uniquement sur les établissements d'enseignement artistique et être le plus inclusif possible : festivals, réseaux, lieux de diffusion, etc.
- Élargir le champ du prochain schéma à d'autres disciplines et esthétiques (cirque, arts visuels, etc.).
- Conforter et développer la politique de soutien aux pratiques artistiques en amateur.
- Territorialiser la mise en œuvre du schéma en lien avec les communes et les EPT, en s'adaptant aux contextes locaux.
- Dans un souci de favoriser l'accessibilité des enseignements artistiques à tous les publics, inscrire dans le schéma les objectifs de rapprochement avec les autres champs d'action du Département (social, petite enfance, autonomie, éducation, etc.), et en faire un axe structurant de la politique des enseignements artistiques.
- Maintenir la mission d'observation du territoire en lui donnant les moyens nécessaires. Un des axes de cette mission pourrait être d'améliorer la connaissance du tissu associatif afin de contribuer à la structuration de la politique en direction des amateurs.
- Améliorer la connaissance des publics des dispositifs et de leurs besoins.
- Poursuivre et organiser le travail de mise en réseau des structures de l'enseignement artistique et positionner ainsi le Département en animateur.
- Maintenir l'effort budgétaire du Département dans le champ des enseignements artistiques et les capacités de travail de la MEPAA.

Comité d'étude et de rédaction :

Synthèse rédigée par François Ferrere.

Service du projet de gestion et de l'évaluation de la DSOE

en lien avec la Mission des Enseignements et des Pratiques Artistiques en Amateur (MEPAA) : Nadia Berthureau, Géraldine Diarra-Pierson et Sabine Tessier.

Remerciements

L'équipe d'évaluation remercie l'ensemble des contributeurs de l'étude.

Cette évaluation fait suite à l'état des lieux de 2014. Elle constitue la seconde étape préalable à la redéfinition du schéma départemental des enseignements artistiques en 2017.

Elle est consultable et téléchargeable sur le centre de ressources partenaires du Département de la Seine-Saint-Denis :

<http://ressources.seine-saint-denis.fr/>

CONTACT

Département de la Seine-Saint-Denis

Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs

Service de la Culture

Mission Enseignements et Pratiques Artistiques en Amateur

mepaa@seinesaintdenis.fr

Tél : 01 43 93 83 28